



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Motion sur la modernisation de  
la ligne ferroviaire Nice - Cuneo

Décision n° 16 11 08

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Mesdames Germaine Millo et Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Madame Alexandra Russo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, par Monsieur Pierre Donadey, Monsieur Jean-Marie Franco par Madame Germaine Millo.

Absent excusé : Monsieur Marc Leroy.

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.

Les 13 communes de notre EPCI regroupent 26 000 habitants et 2 300 entreprises, qui sont confrontés au quotidien à des conditions de déplacement de plus en plus difficile.

D'après les derniers chiffres connus, près de 7 000 habitants sortent tous les jours des Paillons pour rejoindre les pôles économiques voisins. Au gré de ces flux pendulaires, les 15 km qui nous séparent de Nice peuvent nécessiter une heure de trajet au lieu des 20 minutes nécessaires lorsque le trafic est fluide. Les encombrements de la sortie autoroutière de La Trinité jusqu'au tunnel du Paillon et au-delà entraînent de plus en plus souvent la fermeture de la pénétrante et sont source de graves nuisances pour les habitants et les professionnels aux heures de pointe.

Les études menées en 2005 sur le contournement de Nice avaient écarté d'emblée la solution d'une connexion à l'est du Paillon à cause des flux de trafic peu importants. A l'époque, les élus des Paillons s'étaient déjà prononcés pour la création d'une liaison directe de l'A8 avec la pénétrante du Paillon. Aujourd'hui, au vu de la saturation de la pénétrante aux heures de pointe, les flux ne sont certainement plus les mêmes. Ainsi, la question d'une connexion directe est indispensable et d'actualité. Sur le court terme, des solutions d'aménagement paraissent envisageables afin de fluidifier les flux sortants de notre territoire en direction de la métropole.

Par ailleurs, lors du comité de pilotage ferroviaire du 27 septembre dernier, la CCPP a eu connaissance de deux projets impactant directement son territoire :

1. Augmentation de capacité de la ligne Nice-Drap-Fontanil (à partir de 2022),
2. Sécurisation des installations de la ligne Coni-Breil-Vintimille (à partir de 2019)

A cette séance, il a été proposé d'étudier d'abord le renforcement du cadencement entre Nice et le lycée de Drap, puis la faisabilité de la remise en l'état de la ligne ferroviaire, en sachant que le premier n'interviendra qu'après le deuxième...

Il est à noter également que ledit renforcement de cadencement ne pourra se faire sans avoir solutionné la sécurité du passage à niveau de La Trinité, jugée aujourd'hui inacceptable par SNCF Réseaux au regard des nouvelles normes et dont le coût des travaux est estimé à environ 20 millions d'euros.

La CCPP a également été informée sans concertation que sa contribution serait nécessaire d'abord pour financer l'étude de faisabilité de la remise en l'état de la ligne ferroviaire (90 000 euros par convention entre Etat, Région, Département, CARF, CCPP, divisés par 5, donc 18 000 euros chaque collectivité) puis pour les travaux sur la ligne Coni - Vintimille (participation estimée à 3 millions d'euros à répartir entre la CCPP et la CARF).

Etant donné :

- que le renforcement du cadencement entre Nice et le lycée de Drap n'est pas prévu avant 2022,
- que ce renforcement demande des travaux importants de sécurisation du passage à niveau PN3 à La Trinité, dont le montant très onéreux risque de nuire sérieusement à la faisabilité de l'opération,
- qu'il ne peut pas se faire sans avoir d'abord reporté la ligne à son niveau d'exploitation d'avant 2012, et que les travaux sont en théorie prévus entre 2019 et 2020,
- qu'il semble nécessaire de conduire une étude préliminaire pour définir les conditions, les coûts et délais de mise en œuvre des travaux de remise en état de la ligne ferroviaire (phase 2) et que cette étude d'environ 90 000 euros n'est pas financée à l'heure actuelle,
- que la convention pour l'étude proposée ne prend pas en compte l'ensemble des collectivités qui bénéficient de cette ligne ferroviaire et que la répartition des participations financières paraît peu équitable,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Propose :**

- **de réaliser** d'abord l'étude d'opportunité sur les travaux de remise en état de la ligne ferroviaire (phase 2) avec le reliquat de 83 000 euros inclus dans le CPER 2015/2020,
- **de traiter** ensuite la problématique du cadencement renforcé entre Nice et le lycée de Drap (avec notamment la prise en compte de la sécurisation du passage à niveau PN3 de La Trinité) une fois que les travaux de remise en état de la ligne ferroviaire seront actés et financés,
- **de réfléchir** à un projet d'aménagement global du secteur gare/Anatole France à La Trinité qui conjuguerait à la fois les projets privés, la mise en sécurité vis-à-vis du risque inondation, l'accessibilité aux vallées des Paillons et la sécurité ferroviaire,
- **d'agir** sur l'intermodalité rail/route avec des parkings relais dans les gares desservies (Cantaron, Fontanil, Peillon, Peille, L'Escarène, Touët de L'Escarène...) à des échelles adaptées (parkings en silos, parkings surfaciques, etc.),
- **de conforter** le système des transports en commun, aujourd'hui assuré par le Département et l'année prochaine par la Région,
- **de prévoir** la connexion directe de la pénétrante du Paillon avec l'A8 et, sur le court terme, envisager des solutions d'aménagement peu coûteuses qui permettraient de fluidifier les flux sortants.

**Demande** l'organisation urgente d'une réunion avec les collectivités partenaires afin d'avancer sur les points évoqués ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161121-161108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/11/2016

Le Président  
E. Mari

LE PRÉSIDENT  
E. MARI

